

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir,
4 — 13 — — express.
7 — 22 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir,
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

L'intérêt de nos propres affaires ne doit pas détourner entièrement nos regards des pays voisins. Une crise ministérielle, qui ne nous paraît pas encore dénouée, s'est de nouveau déclarée en Espagne. Depuis le 21, les séances du Congrès sont suspendues malgré les vives protestations de la minorité.

Le 23, la composition du cabinet semblait formée; mais une dépêche du même jour, dans la soirée, nous affirme que cette combinaison a échoué par suite du refus de M. Arosteguy d'entrer aux finances. M. Camacho, selon l'*Impartial*, et M. Santa-Cruz, selon le *Tiempo*, ayant également refusé le portefeuille des finances, le maréchal Serrano aurait résigné la mission de former un cabinet.

Quand donc cette malheureuse Espagne, troublée par des révolutions incessantes, retrouvera-t-elle le calme et la prospérité?

Si nous en croyons le *Soir*, toute l'attention de l'empereur Guillaume et de M. de Bismarck paraît être concentrée, pour le moment, sur la question de Rome, au point de vue de la succession de Pie IX.

Le gouvernement prussien étudie la façon dont il faudrait s'y prendre pour faire monter sur le trône pontifical un prélat allemand.

Dans le cas où cette combinaison n'aurait pas chance de succès, il rechercherait l'alliance d'un des candidats en lui imposant certains engagements préalables; il va sans dire que sa candidature au conclave serait soutenue par tous les moyens dont la Prusse peut disposer.

Les lettres de Rome, apportées de Marseille par le paquebot du 24, annoncent que le comte d'Harcourt avait eu plusieurs longues conférences avec le Pape et le cardinal Antonelli. Le bruit du prochain départ de Sa Sainteté est toujours démenti.

On lit dans l'*Osservatore romano* du 20 la note suivante :

Encore bien que le choix du nouvel archevêque de Paris (Mgr Guibert, archevêque de Tours) eût été agréable au Saint-Père, nous croyons savoir, dit l'*Osservatore romano* du 20, que le nouvel archevêque de Paris sera Mgr Charles de La Tour-d'Auvergne Lauraguais, actuellement archevêque de Bourges, connu de la société romaine, ancien auditeur de la Sacrée-Rote romaine et frère du prince de La Tour-d'Auvergne, qui fut ambassadeur du gouvernement français près du Saint-Siège.

On lit dans une correspondance de l'*Union de l'Ouest*, au sujet de la séance de samedi à l'Assemblée nationale :

« Deux faits qu'il importe de noter ne vous auront pas échappé dans la conduite de ce débat solennel; l'attitude muette de M. J. Favre à qui incombait le devoir d'intervenir au lieu et place de M. Thiers et la rentrée fougueuse de M. Gambetta.

Le premier, en s'abstenant, a confessé sa déplorable situation à la tête du ministère des affaires étrangères; le second a démasqué son ambition, qui est visiblement de remplacer M. Thiers au pouvoir. Celui-ci a promptement saisi le noeud de la situation et, après avoir paru tendre la main à M. Gambetta, il a déjoué nettement la petite intrigue de l'ex-dictateur en réclamant le bénéfice de l'ordre du jour de la droite. M. Gambetta a pu juger combien peu grande était son influence dans l'Assemblée et en quelle estime la majorité le tenait. Sera-ce une leçon pour M. Gambetta ou ne sera-ce pas plutôt un aiguillon qui le poussera à s'organiser un parti dans la Chambre? Je crois qu'il y trouverait de la résistance.

« On me parle comme d'un fait certain et prochain, de la démission de M. Dufaure.
» Et M. Jules Favre ? »

On parle beaucoup à Versailles de modifications ministérielles.

M. Jules Favre songerait définitivement à se retirer.

M. Dufaure serait, de son côté, disposé à abandonner le portefeuille de la justice.

Enfin M. Jules Simon donnerait aussi sa démission.

Le *Soir*, qui répète tous les matins qu'il n'a aucun caractère officieux, nous donne tous les soirs une nouvelle quasi-officielle. Puisse-t-il aujourd'hui ne pas s'être trompé! Voici ce qu'il nous annonce :

« On dit que la démission de M. Jules Favre est un fait accompli.

« On a beaucoup remarqué son vote dans le scrutin de samedi, en faveur de l'amendement de M. Marcel Barthe. A la fin de la séance, M. Pelletan lui aurait dit : « Eh bien! vous partez? —
» En doutez-vous? » a répondu M. Jules Favre.

« Il est toujours question du duc de Broglie pour remplacer M. le ministre des affaires étrangères. On parle aussi de M. Dufaure. »

Nous croyons être en état de donner quelques informations sur les travaux de l'Assemblée nationale. Dès que la loi sur les conseils généraux aura passé en seconde discussion, c'est-à-dire, dès cette semaine, la Chambre sera saisie, non pas du budget rectificatif dans son entier, mais des principales lois de finance dont ce budget se compose. Ces lois votées, l'Assemblée pourra prendre ses vacances. La suspension de la session durera probablement trois mois, ce qui conduirait à l'automne.

On mande d'Alger (voie de Marseille) :

Les Beni-Menassers sont isolés dans leur mouvement insurrectionnel et demandent grâce. Le calme commence à se rétablir. Les Kabyles ont versé plus de 60,000 francs de contribution de guerre.

La ville de Bouçada a été attaquée le 20 juillet par les insurgés, qui ont été repoussés. Il est probable que les colonnes Cérés et Trumelet sont arrivées maintenant à Bouçada avec ravitaillement.

Nous pouvons annoncer avec toute certitude l'arrivée d'Abd-el-Kader à Paris. M. Thiers a reçu il y a deux jours une lettre de l'émir, lui témoignant son désir de « faire connaissance avec le nouveau gouvernement auquel il est prêt à donner son adhésion. » Aucune réponse officielle ne lui a encore été adressée; mais il y a tout lieu de croire qu'un accueil favorable sera fait à cette démarche, qui entraînera certainement la soumission de certains chefs arabes.

Au milieu de nos épreuves, il est une grande consolation, c'est de voir l'élan patriotique avec lequel les Français de toutes les parties du monde ont fait cause commune avec la patrie. Cet exemple mérite d'autant plus d'être signalé, qu'il vient de loin et de pays où l'élément allemand domine. Parmi les consuls qui ont le plus fait aux Etats-Unis pour adoucir les souffrances des victimes de la guerre, nous prenons plaisir à mentionner spécialement M. F. Nettement, qui dirige actuellement le consulat de France à Boston. Après avoir ouvert une souscription pour les blessés, dont le résultat a été très-satisfaisant, M. Nettement a organisé un bazar pour nos malheureux paysans dont les recettes se sont élevées à 340,000 fr.

Ce chiffre parle assez de lui-même sans que nous ayons besoin de rien ajouter.

M. JULES SIMON SUR LES PONTONS.

Cherbourg, 22 juillet.

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, et remplaçant, ici, pour le quart d'heure, le garde-des-sceaux et le ministre des colonies (pénitentiaires), vient de commencer par Cherbourg sa tournée philanthropique dans les ports militaires, Brest, Lorient, Rochefort, et sa revue comico-lacrymante des insurgés prisonniers.

L'hôtel de l'Univers, orné d'un pavillon plus grand que sa façade, annonçait ainsi la descente et le séjour de quelqu'un d'étonnant: c'était M. Simon; c'était Lui!

M. Jules Simon, l'orateur favori des réunions publiques qui, naguère, répandait ses langues de feu dans les blanchisseries d'Auteuil, dans les halles de la Villette, dans les ateliers de Saint-Denis et dans la salle de Budaille, sans compter les écuries électorales du Midi et les meetings voyoucratiques de Limoges; M. Jules Simon, à présent, des larmes sur les barricadiers et les pétroleurs.

L'éloquence Jules Simonienne, nouvelle et très-singulière lance d'Achille, guérira-t-elle les blessures qu'elle a faites?

Ce n'est pas sans inquiétude, sans trouble et sans pudibonderie que M. Simon s'est décidé à monter à bord des pontons la *Ville-de-Nantes* et l'*Impétueuse*: il savait là, d'avance, bon nombre de ses ex-frères et amis, hier ses électeurs et ses cathéchumènes, aujourd'hui martyrs.

Bon nombre de prisonniers ont reconnu leur éducateur politique, leur ancien candidat; et, quelques-uns, leur vieil ami.

L'effusion mutuelle n'a pas été contrainte: pour la première fois, la franchise du ministre nous a semblé patente.

« Patientez, patientez, mes amis, leur a-t-il dit; je viens pour faire marcher votre affaire. Ce ne sera pas long, etc. »

A ces mots de Bénisseur, une avalanche de placets, crayonnés *subilo*, enveloppe M. Jules Simon, débitant ainsi son vulnérable suisse à ces gens ulcérés. Oui, vulnérable suisse; car M. Jules Simon, que Gambetta appelait, un jour, « petit Sylla sentimental et métaphysicien! » n'est venu à Cherbourg que pour apporter indistinctement à des malheureux ou à des scélérats des émoullents nouveaux sans garantie du gouvernement.

Voyons, en effet, soyons sérieux, soyons justes, soyons honnêtes :

Monsieur Simon, Monsieur le ministre de l'instruction publique, que venez-vous faire à bord des pontons? Etes-vous la justice en personne (car, enfin, vous n'en êtes pas le ministre), et qui vous a si irrégulièrement délégué?

Agissez-vous en votre seule initiative, ou bien qui vous a chargé d'apporter, sur la langue, des promesses effusoires de clémence graduée ou de grâce entière, faites à l'aveuglette à six mille et quelques cents prévenus, dont l'affaire n'est pas encore instruite judiciairement?

Enfin, ô professeur de philosophie, de morale, de dilemmes et d'arguments chevelus! veuillez, ici choisir l'une ou l'autre de ces deux alternatives.

1° Ou bien ces prisonniers sont les hommes qui ont ensanglanté Paris, brulé ses monuments pillé ses maisons, foulé aux pieds tout droit humain, conspué, étripé la patrie sous les yeux des Prussiens, et que vous avez pris en flagrant délit d'émeute, d'assassinat, d'incendie, et dévoués à la fureur militaire et à l'indignation civile.

En ce cas, pourquoi ne laissez-vous pas la justice, sinon la vindicte sociale, suivre son cours contre de pareils malfaiteurs?

Pourquoi faites-vous l'injure aux officiers instructeurs et aux juges des conseils de guerre de prévenir leurs opérations, déjà si délicates et si pénibles, par ces ostentations banales de mansuétude quand même, et les yeux fermés? Venant après vous, dès aujourd'hui, et n'écoutant que le devoir, ces officiers instructeurs, ces juges militaires paraîtront d'avance, par votre seul fait, des bourreaux haineux, des vautours acharnés. Osez-vous bien quêter ainsi la popularité à leurs dépens?

2° Ou bien les prisonniers sont en masse innocents.

Alors, vous les auriez donc pris par tas, sans le moindre discernement, en une heure de terreur aveugle, sourde, muette et folle; et vous en auriez fait des martyrs, tout en les signalant comme d'abominables criminels à l'horreur de la France et du monde?

Et c'est deux mois après une si cruelle et si étrange méprise, que vous viendriez seulement consoler ou bernier ces victimes?

Rôle ambigu-comique et sinistre s'il en fut jamais, sur l'affreux théâtre de la politique!

Les moyens dilatoires, les raisons évasives, la pantomime et l'éloquence ministérielle, même ventriloque, ne pourraient rien, ici, contre le sens commun indigné.

En quittant la *Ville-de-Nantes* et l'*Impétueuse*, M. Simon a étudié la *Danaé*, prête à partir, quand on voudra, pour la Nouvelle-Calédonie, avec une cargaison de convicts.

Inspecter ainsi la *Danaé* quand on n'a parlé que de clémence, c'est repasser le couperet en proclamant une amnistie.

M. Simon s'est fait rendre compte, jusqu'au moindre détail, des procédés possibles avec ces rassurés d'aujourd'hui que l'on déportera demain : il a supputé les dépenses comparatives des pontons et des prisons de terre ; il s'est inquiété, avec une minutie et une cautèle toutes particulières, de tout ce que le gouvernement aurait à répondre, dans le cas où l'on incriminerait ses moyens pénitentiaires.

Rouerie de philanthrope ; provision d'orateur plus humanitaire qu'humain. Bonté chiffrée ; vertu argumenteuse. « Il faut être, disait-il, toujours prêt à répondre à tout ; il faut être paré : on pourrait nous accuser d'inhumanité. »

(Paris-Journal.)

L'INTERNATIONALE.

Une des grandes préoccupations actuelles des internationaux, c'est le procès d'Assi. On le suppose, probablement, capable de révélations.

Si nous en croyons certains placards imprimés, de petit format, qui ont été affichés depuis quelques jours, à un nombre fort restreint, dans la banlieue et presque aussitôt enlevés que collés sur les murailles, certains efforts seraient faits pour exploiter contre le gouvernement actuel le sentiment anti-prussien. Une personne digne de foi nous affirme avoir vu à Joinville-le-Pont un de ces placards, dans lequel des absurdités dans ce goût-ci étaient portées à la connaissance des âmes naïves : le gouvernement, non content de cinq milliards et des deux provinces abandonnées à la Prusse, aurait, par une clause secrète, pris des engagements honteux et insensés, tels que ceux-ci : le Mont-Valérien occupé par les Prussiens, à bref délai ; Poitiers devenant capitale de la France, réduite et trahie par ses chefs ; Avignon restitué au pape!...

Malheureusement, la crédulité du troupeau humain est sans bornes et personne ne le sait mieux que les virtuoses révolutionnaires habitués à en jouer. Tout est donc possible en fait de manœuvres de ce genre.

Dans les huit derniers jours, l'association n'a recruté, à Paris, que 81 adhésions nouvelles.

A Lyon, en revanche, elle a acquis depuis un mois 741 membres nouveaux, dont un tiers environ se compose d'échappés de Paris.

Lyon est, en ce moment, un centre particulièrement actif. Nos informations personnelles confirment sur ce point ce que disait, l'autre jour, le *Sahut public* de cette ville. La proximité de Genève offre, en cas de danger, un refuge qui fait de Lyon un point particulièrement favorable au travail de la société.

Le comité d'initiative de Genève, qui a beaucoup fait parler de lui dans ces derniers temps, n'est pas cependant en parfaite harmonie avec le conseil de Londres, où la voix des sages et des modérés de l'Internationale est particulièrement représentée par le citoyen Odger. Ce dernier et les pacifiques de sa trempe voudraient que l'association, revenant aux principes qui ont présidé à sa fondation, se séparât de l'esprit révolutionnaire et violent dont la Commune de Paris était la sanglante expression. Bien entendu, on traite de réactionnaires Odger et ses partisans. C'est dans le comité d'initiative de Genève que leurs plus fougues adversaires ont planté leur drapeau. Le conseil général, qui tient les cordons de la bourse, n'a consenti à faire à ceux-ci qu'une subvention fort restreinte, qui leur sera même retirée au premier signe d'insubordination. Ceux qui veulent casser les vitres et qui trouvent que l'Internationale ne fait rien quand elle ne fait pas de tapage, sont contenus par Karl Marx, John Halles, le trésorier, et on a récemment député de Londres à Genève un envoyé spécial avec mission de faire son rapport sur les impatiences du comité d'initiative de cette ville.

A Paris, le comité de vigilance, dont nous avons raconté l'institution, s'est plaint que les fonds fussent gaspillés en secours inutiles. « C'est aux réactionnaires, a dit un des membres, et non à nous qu'incombe la charge de nourrir les veuves et les orphelins qu'ils ont faits. » D'après cela, on a coupé les vivres à tout ce qui n'est pas membre de l'association, et la dépense, de ce chef, ne serait plus, par suite de cette réforme, que de 5,200 francs par semaine.

Après la France, c'est la Belgique et la Suisse qui sont le théâtre des principaux efforts actuels.

Les mouvements de grève, assez sérieux, qui se produisent sur divers points en Angleterre, sont désavoués par l'association qui engage les siens à s'en défer.

Lyon, comme nous le disions tout à l'heure, est particulièrement travaillé. Si le projet attribué à John Weston est adopté, la France serait divisée par l'Internationale, pour la commodité de ses opérations, en sept grands commandements ou circonscriptions territoriales, dont les chefs-lieux seraient, outre Lyon : Bordeaux, Marseille, Nantes, Angers, Le Havre et Lille. Dans chacune de ces villes, serait installé un conseil fédéral de région, avec mission de donner à la propagande l'impulsion la plus vive, tout en empêchant les explosions intempestives et les écarts de discipline.

On parle de 250,000 fr. qui auraient été expédiés de Catalogne au conseil général.

Les archives de l'Internationale viennent d'être, en partie, expédiées de Londres en Amérique, surtout ce qui regarde Cuba, les fenians et la Commune de Paris.

Nous pensions bien que le *Siècle* ferait rage contre la lettre par laquelle le Saint-Père invitait le Cardinal-Vicaire à défendre aux fidèles la lecture des journaux impies et immoraux. Cela n'empêchera pas les gens de bien de reconnaître que s'il est permis à l'autorité civile de préserver les peuples de l'usage aveugle des substances nuisibles, l'autorité religieuse a bien le droit, comme elle a le devoir, de prémunir les âmes contre le poison que distillent ces journaux et les mauvais livres.

Mais le *Siècle*, pépinière de décorés sous les régimes bâtards, ne parle pas par amour de la liberté. Nous allons le voir.

Le Pape n'a pas de gendarmes pour contraindre le peuple chrétien à s'abstenir des lectures empoisonnées ; son autorité, même à Rome, hélas ! est purement spirituelle ; de sorte qu'il n'y a plus un lieu au monde où l'impunité et l'immoralité ne jouissent d'une complète franchise.

Or, voici le vœu libéral du *Siècle* : Il faut qu'en toutes choses l'Église soit subordonnée à l'État. Quand l'Église et l'État ne sont pas d'accord, l'État, c'est-à-dire César, maître des corps, doit aussi l'être des âmes. Ce n'est pas assez pour lui de payer l'impôt, de se sentir gêné à toute heure par d'innombrables lois de police dont je ne conteste pas l'utilité, de donner son âme à César, il veut que toutes les âmes lui soient assujetties. Cela, dans le langage du *Siècle*, s'appelle : la liberté.

Ah ! s'il n'était qu'aveugle ! Mais admirons sa bonne foi. Selon lui, Victor-Emmanuel doit sévir contre le Pape qui se permet de nuire, par ses prescriptions, à la caisse de certains journaux. Mais le Pape était-il le Roi de Rome avant que Victor-Emmanuel ne s'en fût emparé contre le droit des gens, par un parjure qui est une insulte sanglante à la France, puisque l'Italie a profité du moment où nous étions en lutte avec un ennemi puissant, pour violer le traité du 15 septembre ? Le *Siècle*, aveuglé par sa haine contre l'Église, ne sent pas cet affront ! N'est-il pas odieux qu'il excite le spoliateur à entraver même la juridiction spirituelle de la victime ?

Que peut-il nous répondre ? Oui, le Pape avait l'empire à Rome ; mais comme sa domination et son influence dans le monde ruinent mon commerce, je le déteste, et je trouve parfaitement bien que Victor-Emmanuel se soit emparé de ses États.

Mais l'Allemagne, à ce compte, pourrait tout aussi bien nous voler nos provinces. Qu'importe si la logique de l'opinion du *Siècle* conduit là ! La haine ne calcule pas.

On comprend que l'Allemagne protestante aurait, pour le *Siècle*, les mêmes raisons de s'emparer de Paris que l'Italie révolutionnaire de Rome, puisque ce qui justifie Victor-Emmanuel aux yeux de ce journal, c'est surtout l'échec qu'il fait subir au catholicisme. L'Allemagne agirait dans le même sens, et le *Siècle*, qui gémit de voir la France rivée à la vérité religieuse, atteindrait ici le but qu'il se propose et qu'on s'efforce de réaliser là-bas. On ne peut croire que le *Siècle*, si l'Allemagne entreprenait cette tâche, se ferait l'ennemi de notre ennemi.

Et maintenant disons pour finir que le *Siècle*, supposant le cas où le Pape « ayant rendu lui-même impossible, par l'excès de ses prétentions (!!!), son séjour à Rome » (c'est-à-dire fuyant devant le poignard des assassins !), viendrait à se réfugier en France, déclare que, s'il se permettait d'y exercer sa juridiction spirituelle, d'y mettre à l'index des journaux et des livres, on ne pourrait le souffrir.

Le *Siècle* est plein de sollicitude pour les intérêts de sa boutique ; il les met bien au-dessus de la foi des peuples et de leur moralité.

Il n'y a pas mal de bonnes gens dans notre pays qui ne comprennent que la lecture des journaux impies et des livres licencieux leur est interdite ; que si le Saint-Père vient le leur dire de près. A ce point de vue, on considérerait le séjour de Sa Sainteté en France comme un grand bien.

Le *Siècle* exerce sur les esprits sans culture qui forment en grande majorité sa clientèle une influence très-pernicieuse ; c'est pourquoy les honnêtes gens sont peu touchés de ses doléances. Ses enseignements, contre son gré, sans doute, n'ont pas été étrangers aux crimes sans nom dont ses amis viennent d'effrayer le monde à Paris ; la même cause doit amener les mêmes résultats.

Qu'on se le tienne pour dit : ou la liberté de l'Église et la reconstitution sociale, ou son asservissement et la ruine achevée de la Patrie. Voilà ce qui est en question à cette heure.

Je ne me flatte pas que l'intelligence des lecteurs ordinaires des feuilles révolutionnaires comprennent cela. On ne peut guère espérer de trouver à l'estaminet ou au cabaret d'autre lumière que celle du gaz. M. A.

Le *Charivari* provoquait ainsi la droite :

« Ah ! la droite nous menace ! qu'ils y viennent donc ! Le pays tout entier se lèverait comme un seul homme. » Pierre Véron.

L'*Univers* lui répond : « Farceurs ! croyez-vous donc que tout le monde ait oublié que quand la Commune a parlé pour la première fois de frapper les journaux, vous avez immédiatement tourné le dos comme un seul homme. »

Il faut en convenir, le républicain sobre, s'il n'est pas atteint de fièvre chaude, n'est pas brave. Il demande la guerre à outrance ; mais il a recours à toutes espèces de moyens pour se dispenser de prendre les armes et avoir le droit de se cacher. M. A.

L'*Opinion nationale* rapporte un odieux article de la *Capitale* où l'on menace de brûler et de faire sauter Rome plutôt que de la rendre aux catholiques. Le journal de M. Guérout conclut ainsi :

« Il nous semble qu'une pareille situation n'est pas sans péril, et nous ne saurions trop conseiller aux gouvernements européens d'agir sincèrement auprès..... du Saint-Siège (!) pour ramener le calme dans les âmes. »

Le vœu en faveur des âmes est touchant ! on n'est du reste pas plus loyal que ce journal.

Nous apprenons de notre côté que les commu-neux connaissant les rapports des hommes de l'*Opinion nationale* avec l'Empire, qui les a largement décorés, ont arrêté que, lors de leur prochaine revanche, le premier édifice à incendier sera celui où se fabrique ce journal et que les premières personnes à fusiller seront ses rédacteurs !

Il nous semble qu'une pareille situation n'est pas sans péril, et nous ne saurions trop conseiller au gouvernement d'agir sérieusement auprès de M. Guérout pour ramener le calme, qu'il sera facile d'obtenir moyennant que cet écrivain consente à livrer sans se plaindre sa maison, ses presses, ses coupons de rente, etc., et se laisse arracher la langue. M. A.

On lit dans la *France* :

L'étude des questions relatives à la réorganisation de l'armée a fait un pas important.

La sous-commission de recrutement vient de terminer son travail, et nous ne croyons pas être indiscrets en faisant connaître les bases qu'elle a adoptées pour la réorganisation de l'armée.

Aux termes de l'article 1^{er}, le service militaire est obligatoire pour tous les Français de vingt jusqu'à quarante ans. Il ne peut y avoir ni prime d'engagement ni rémunération quelconque en argent.

L'article 2 du projet de loi porte que la durée du service dans l'armée active est fixée à quatre ans ; il est établi trois catégories de réserve, dont la première a une durée de cinq ans, la deuxième de trois ans, la troisième de huit ans.

Le projet s'occupe ensuite de l'installation et de l'organisation des camps d'instruction. Il stipule que les soldats de la réserve auront toujours la faculté de se marier, mais qu'ils n'en resteront pas moins soumis à toutes les obligations du service militaire.

La loi de 1832 est maintenue dans certaines de ses parties relatives aux exemptions du service militaire.

Enfin, la faculté de pouvoir mobiliser par un simple décret la première catégorie de la réserve est conférée au pouvoir exécutif, tandis que les deux autres catégories ne pourront être mobilisées qu'en vertu d'une loi.

Nous croyons devoir borner là pour aujourd'hui le résumé de nos informations sur cet important projet de loi, qui a été adopté par la sous-commission du recrutement, mais qui n'a pas encore été soumis au vote définitif de la commission des armées de terre et de mer.

M. DEVIENNE.

On lit dans le *Journal des Débats* :

« On sait les accusations dont M. Devienne a été l'objet à la suite de la publication des papiers de la famille impériale ; on sait aussi qu'un décret du gouvernement de la défense nationale a ordonné des poursuites disciplinaires contre ce magistrat. La cour de cassation s'est réunie le 21 juillet, à huis-clos, toutes chambres assemblées, pour statuer sur ces poursuites. On assure qu'en raison du caractère de l'accusation et de la grande publicité qui lui a été donnée, la cour a cru devoir autoriser la publication de son arrêt, contrairement à l'usage qui consacre le secret des décisions purement disciplinaires. Voici ce qui a transpiré de la délibération :

« La cour aurait considéré comme illégal le décret du gouvernement de la défense nationale. Après avoir déclaré qu'un pouvoir auquel n'appartient pas l'action disciplinaire n'avait pas pu le saisir régulièrement, la cour s'est saisie d'office, et, statuant au fond sur la poursuite, elle a reconnu et déclaré qu'il n'y avait rien de fondé dans les accusations dont M. Devienne a été l'objet.

« Nous nous empresserons de publier cet arrêt quand nous en aurons communication ; en attendant, nous rappelons les bruits qui ont couru autrefois avec tant de persistance dans le public. Il s'agissait de l'intervention d'un magistrat dans une affaire scandaleuse, d'une paternité attribuée à l'empereur et d'une démarche de M. Devienne près de Mlle M. B... pour lui faire désavouer cette paternité. La lettre de Mlle M. B..., qu'on croyait adressée à M. Devienne, a été reconnue par la cour pour ne pas lui avoir été adressée.

« Quant à l'intervention de M. Devienne dans cette affaire, une lettre produite par lui devant la cour la présenterait sous un jour tout nouveau. Il ne serait intervenu qu'à la sollicitation de l'impératrice pour obtenir l'éloignement de Mlle M. B... et rétablir la paix dans le ménage impérial. Cette négociation aurait réussi, et M. Devienne aurait reçu les vifs remerciements de l'impératrice. Le public aura sans doute connaissance de cette pièce : il s'intéresse naturellement à la vérité et à l'honneur de la magistrature française. »

M. A.

Il se passe des choses inouïes dans les départements encore occupés par les Prussiens.

Un de nos amis était hier à Ferrières, et voici le spectacle auquel il a assisté :

Les Prussiens faisaient le simulacre de la prise d'un village. Ils étaient plus de deux mille, venus des villages de Collégien, de Bussy-Saint-Georges, de Bussy-Saint-Martin, de Guermantes et de Boissy, qui devaient attaquer Ferrières par la route de Pont-Carré.

Commencée à huit heures du matin, cette petite guerre ne se termina qu'à midi.

C'était un spectacle navrant que de voir, sur une longueur de deux kilomètres, ces deux mille hommes passer au pas de charge à travers les champs, les avoines, les orges, qu'ils couchaient par terre en les broyant sous leurs souliers ferrés.

Cette prise — pour rire — du village de Ferrières occasionné dans les champs presque murs des dégâts énormes : le maire de Pont-Carré les évaluait, devant notre ami, à 5 ou 6,000 francs.

Et cela arrive quotidiennement sur un point ou sur un autre.

On dirait que les Prussiens, jaloux des récoltes magnifiques que donne la Brie, se plaisent à les ravager sous prétexte d'exercices militaires.

Quand la France sera-t-elle débarrassée de ces bandes ?

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

Une circulaire de M. le ministre de l'agriculture, en date du 11 juillet, informe MM. les préfets que les concours régionaux étant supprimés dans toute la France cette année, les fonds destinés pour ces solennités agricoles seront consacrés en achats de blé de semence, animaux et instruments.

Il résulte des termes mêmes de la circulaire que les blés achetés seront revendus par la voie directe aux cultivateurs seulement à l'exclusion de tout commerçant en grains.

Le produit des premières ventes servira à acheter d'autres blés, qui seront livrés à prix réduits, si cela est possible, donnés gratuitement aux cultivateurs atteints par la guerre.

Les sommes retirées des secondes ventes devront être distribuées en dons aux cultivateurs indigents, soit en argent, soit en bestiaux ou instruments.

Le *Journal officiel* publie un arrêté du ministre de la guerre, instituant une commission chargée d'examiner des armes et des engins de guerre.

Le maréchal de Mac-Mahon, accompagné du général de Ladmirault et de plusieurs officiers d'état-major, et escorté d'un peloton de chasseurs à cheval vêtus de la nouvelle tunique bleue à soufres, a visité, dans la journée de lundi, les principaux postes de Paris.

L'illustre maréchal a été partout l'objet d'une sympathie respectueuse, et les cris répétés de : *Vive la France ! Vive l'ordre !* l'ont à plusieurs reprises salué au passage.

D'après nos renseignements, le gouvernement et la majorité de l'Assemblée nationale ont décidé d'user de clémence dans une large mesure envers les prisonniers de la Commune sur qui ne pèsent point d'accusations capitales.

Par suite de cette décision, des ordonnances de non-lieu seraient signées dans le courant de la semaine, en faveur de dix à quinze mille (sur 40,000) détenus sous l'inculpation de complicité avec la Commune.

Le manque de bras dans un grand nombre d'industries parisiennes, qui ne peuvent fournir la moitié des commandes qui leur arrivent de toutes parts, n'a pas été, nous assure-t-on, l'une des moindres considérations invoquées par M. Lefranc, à l'appui de l'adoption de cette mesure, que les bénéficiaires ne prendront pas, il faut l'espérer, pour un encouragement à commettre de nouveau.

On prête à M. Poyer-Quertier, toujours en quête de réductions sur le budget, l'inten-

tion de supprimer les recettes particulières peu importantes.

Economisons, il en restera toujours quelque chose.

— On n'a pas oublié la réhabilitation du maréchal Bazaine, essayée à la tribune, par M. Thiers. A Metz, dans l'armée et dans l'opinion publique, cet éloge du maréchal Bazaine fut très-mal accueilli. Mais Thiers n'en paraît pas moins disposé à continuer ce système de bienveillance à l'égard des généraux de l'Empire les plus compromis dans nos désastres. C'est ainsi qu'il serait question de nommer le général Frossard président du comité d'artillerie au ministère de la guerre. Or, on sait le triste rôle joué par ce général dans le début de la guerre, et le public s'étonne des retards mis à faire juger par les conseils de guerre, comme le général Le Flô l'a annoncé à la tribune, les maréchaux et les généraux qui ont commandé les opérations militaires des mois d'août et de septembre 1870.

— Le traitement des maréchaux va être réduit de quarante mille francs à trente.

— On parle du prochain mariage du duc de Penthièvre, fils du prince de Joinville (qui a servi dans la marine en Amérique), avec sa cousine, l'infante Marie-Amélie, fille du duc de Montpensier, et sœur par conséquent de la comtesse de Paris.

Le fiancé a vingt-six ans et l'infante vingt ans.

— Le prince Napoléon étant venu passer trois jours au Havre dans le plus stricte incognito, le gouvernement lui a fait dire de n'avoir pas à prolonger son séjour. Malgré l'abrogation des lois d'exil, le gouvernement est décidé à ne laisser toucher le territoire national ni par l'empereur, ni par l'impératrice, ni par le prince impérial, sinon ils seraient arrêtés et jugés.

Les personnes qui approchent intimement l'empereur disent qu'il est impossible d'imaginer à quel point son attitude témoigne de toute absence de sens moral ; il continue à montrer le même calme, la même insouciance, comme s'il était complètement étranger à tous les désastres qui sont venus fondre sur son pays. Pas un mot, pas un signe de douleur et de regret.

Quant à l'impératrice, elle manifeste surtout une violente irritation contre tous ceux qu'elle accuse d'avoir trahi l'Empire et de montrer depuis sa chute la plus noire ingratitude.

— Un correspondant londonien affirme que la santé du jeune hôte de Chiselhurst n'a jamais été meilleure qu'à présent. Le cottage de Cambden housse lui vaut mieux que les palais de Saint-Cloud ou de Fontainebleau. *Salubris mediocritas*.

Il ajoute que tout ce que divers novellistes ont imprimé çà et là sur le projet attribué à l'empereur des Français de quitter l'Angleterre est on ne peut plus inexact. Il serait possible que Napoléon III laissât Chiselhurst dans un bref délai ; mais ce serait pour se rapprocher de Londres, ou peut-être pour s'installer à Londres même. On désigne même l'hôtel appartenant à un lord bien connu qui lui servirait de résidence.

D'après le *Morning Post* du 19, Napoléon III et l'impératrice Eugénie ont reçu, ces jours derniers, la visite de la princesse Louise, fille de la reine d'Angleterre, et du marquis de Lorne, ainsi que de la princesse Mary de Cambridge et du prince de Teck, du prince Oscar de Suède et de la duchesse de Cambridge.

— Nous croyons savoir que des consuls français vont être prochainement envoyés dans les principales villes des départements cédés à la Prusse.

Cette mesure était depuis longtemps réclamée par les Français qui veulent, — sans perdre leur nationalité, — continuer à résider en Alsace et en Lorraine.

— On annonce la présence à Paris de M. Piétri, l'ancien préfet de police, et de M^{me} Piétri.

— Plusieurs journaux ont annoncé que l'impératrice Charlotte, du Mexique, se trouvait au plus mal. Il est malheureusement vrai que l'état mental de l'infortunée princesse ne s'améliore pas ; mais, quant à sa santé générale, elle n'a jamais été aussi bonne qu'en ce moment.

On lit dans l'*Avenir de Rennes* :

Un affreux malheur a eu lieu dans notre ville.

Un magasin de pétrole vient de faire explosion, rue du Pré-Botté, dans la maison de MM. Nicolais et Levasseur, négociants en drogueries.

Immédiatement le feu s'est communiqué à l'entrepôt de bière du Lion-d'Or, ainsi qu'aux magasins de M. René Chochoy, négociant en rouenneries.

Les flammes dévorent avec une activité prodigieuse ces trois maisons, dont on se hâte de sauver quelques marchandises et des meubles ; malheureusement les progrès de l'incendie paralysent les efforts des courageux citoyens qui ont entrepris cette tâche dangereuse.

Au moment de l'explosion, il y a eu quelques victimes.

Nous avons vu un ouvrier qui avait une large plaie à la tête, et un enfant dans un état presque désespéré.

Nous voyons des blessés portés sur des brancards, dans les rues, au milieu de l'émotion générale.

Une grosse colonne de fumée rougeâtre tournoie sur les édifices qui entourent le foyer du sinistre.

Les pompiers, la troupe, les zouaves pontificaux arrivent au pas de course, et l'on forme des chaînes sur les quais de la Vilaine. La foule se presse ; tout le monde fait son devoir.

On dit qu'une quinzaine de barils de pétrole auraient fait explosion : celle-ci avait d'abord été prise pour un coup de canon.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'assemblée générale de la Société des Courses de Saumur aura lieu dimanche prochain, 30 courant, à une heure précise du soir, à l'Hôtel-de-Ville.

La réunion aura pour but la reddition des comptes de l'exercice précédent et aussi l'exposé des motifs de la dissolution probable de la Société, dont l'existence n'est plus possible par suite de la perte de certaines subventions.

Il est important que tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre Société hippique se rendent à cette réunion pour prendre telle mesure qui conviendra afin de conserver, ménager pour l'avenir, cette seule institution qui est pour notre ville une occasion de fêtes.

Mardi soir, un bien triste accident a plongé dans le deuil une honorable famille de notre ville.

La jeune Simon, âgée de trois ans, a été écrasée par un rouleau employé à charger le macadam de la rue Neuve-du-Champ-de-Foire. La mort a été instantanée.

Cette petite fille s'amusaient en dehors de la chaussée ; mais elle se sera approchée des chevaux lorsqu'ils auront été en marche, et au milieu des pierres elle aura perdu l'équilibre. Malheureusement elle était à portée du rouleau : sa tête a été complètement écrasée.

La session des conseils généraux, qui aura lieu aussitôt après les élections, c'est-à-dire dans les premiers jours de septembre, sera surchargée de travaux de tout genre.

Les dégâts éprouvés par les pays envahis, la répartition de l'indemnité de guerre, la réorganisation complète de l'instruction publique, les délibérations relatives aux nouvelles défenses stratégiques, occuperont les séances de cette session.

Il circule en ce moment dans plusieurs villes des départements de l'Est une certaine quantité de pièces en plomb. Ces pièces, du module de celle d'un franc, au lieu de peser cinq grammes, ne pèsent tout au plus que trois grammes et demi. Avis au public.

CANDIDAT DU QUARTIER D'AMÉRIQUE (XIX^e ARRONDISSEMENT DE PARIS).

O destin ! voilà de tes coups !

Ancien préfet de Maine-et-Loire et commissaire

de la Défense nationale, ancien préfet de la Gironde et démissionnaire, candidat malheureux aux élections de février et aux élections parisiennes du 2 juillet, M. Henri Allain-Targé, c'est l'*Avenir national* qui nous l'annonce, sollicitait hier les suffrages républicains de l'un des plus célèbres quartiers de Paris (célèbre, entendons-nous, dans les annales du désordre et de la Commune), le quartier de la Villette et des *Carrières d'Amérique*.

La liste sur laquelle figure son nom est d'ailleurs la liste des plus purs du parti gambettiste, celle où l'on n'entre point si d'avance on n'a pas fait preuve d'un vrai tempérament révolutionnaire et d'une foi démocratique à outrance, qui se moque autant que le droit divin des leçons et des arrêts du suffrage universel.

Le nom de M. Henri Allain-Targé ne figure donc pas trop mal entre les noms de MM. Ranc, Lockroy, Floquet, Mottu, Muller, qui n'ont jamais mérité l'excommunication des communards, et que la *Ligue de l'union parisienne* présente aujourd'hui au vote des Parisiens dans plusieurs quartiers à la fois, tant elle a confiance en eux pour le succès futur de la cause révolutionnaire ! Il est vrai que M. H. Allain-Targé n'a point les honneurs d'une double candidature ; il n'est point *ubiquiste* (c'est ainsi que le *Temps* désigne ses heureux amis), mais il n'en reste pas moins un de ces ardents sur le zèle desquels les citoyens de Belleville, de la Villette et d'*Amérique* peuvent compter. Il sera, sans doute, leur consolateur, à supposer qu'ils ne soient pas inconsolables d'avoir perdu Rochefort et Delescluze !

Nous ne pouvons dire encore à nos lecteurs si M. H. Allain-Targé reviendra prochainement en Anjou solliciter les électeurs de la province pour le conseil général, et si ses *lauriers d'Amérique* lui rendront un peu de prestige auprès des habitants de la bonne ville de Doué.

Qui vivra verra.

H. F.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Nous constatons — avec un légitime orgueil — que M. Henri Allain-Targé, candidat des *carrières d'Amérique*, a obtenu.... 266 voix sur 1,227 votants. Les commeneux ont fait défaut.

On lit dans le *Phare de la Loire*, de Nantes :

On nous signale l'arrestation, dans une maison du quai du Marais, d'un individu suspect, qui se donnait avec les uns le grade d'officier de marine et le nom de Tartuffe, avec les autres le grade de lieutenant de la ligne et le nom de Gillard, grades et noms également apocryphes.

On a découvert, dans la perquisition faite au domicile de cet homme, un certain nombre de caisses renfermant des uniformes militaires, des vêtements civils et des costumes d'ecclésiastiques, dont l'origine paraît plus que douteuse.

L'instruction éclaircira, nous le saurons bientôt, les soupçons qui planent sur la conduite de ce faux officier.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 26 juillet.

L'*Officiel* publie la nomination de Mgr Guibert à l'archevêché de Paris.

M. Jules Favre persiste à donner sa démission.

Son successeur éventuel n'est pas encore désigné.

Le bruit de la retraite de MM. Dufaure, Jules Simon et des autres ministres, est démenti.

Des avis particuliers de Versailles font toujours considérer comme probable que la discussion de l'impôt sur les matières premières sera ajournée jusqu'à la rentrée de l'Assemblée.

La *Presse* d'hier soir publie, au dernier moment de son tirage, la dépêche suivante, qu'il nous est impossible de contrôler :

« Bourges, 25 juillet, 10 h., matin.

« Le palais de l'archevêché de Bourges et la Bibliothèque de la ville ont été incendiés et sont réduits en cendres.

« M. de la Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, était parti pour Paris avant le commencement de l'incendie. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Marché de Saumur du 22 juillet.

Froment (l'h.) 77 k. 25 55	Graine trèfle 50	—
2 ^e qualité. 74 24 55	— luzerne 50	—
Seigle 75 13	Foin (h. bar.) 780	90
Orge 65 11	Luzerne —	780 80
Avoine h. bar. 50 14	Paille —	780 110
Fèves 75	Amandes 50	—
Pois blancs. 80 31	— cassées 50	—
— rouges. 80 31	Cire jaune. 50	175
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	—
Colza 65	(52 k. 500) —	à
Chenevis. 50	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k. —	Blanc	à
— chenevis 50	Demi-couleur	à
— de lin. 50	Brun.	à

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1870. 1 ^{re} qualité	115 à 160
Id. 2 ^e id.	90 à 100
Ordin., env. de Saumur 1870, 1 ^{re} id.	80 à 90
Id. 1870, 2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1870, 1 ^{re} id.	75 à 85
Id. 2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1870, 1 ^{re} id.	75 à 80
Id. 2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1870.	45 à 50
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs 1870.	100 à 120

Champigny, 1870. 1 ^{re} qualité	140 à 200
Id. 2 ^e id.	» à »
Varrains, 1870.	80 à 100
Bourgueil, 1870. 1 ^{re} qualité	90 à 120
Id. 2 ^e id.	» à »
Restigné 1870. 1 ^{re} id.	75 à 85
Chinon, 1870. 1 ^{re} id.	70 à 80
Id. 2 ^e id.	» à »

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 22 juillet.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de la semaine. — L'Hôtel-de-Ville. — Les Théâtres. — Asnières. — La semaine parlementaire. — Gazette du Palais. — Les Tuileries (suite et fin). — Courrier d'Alsace. — La catastrophe de Vincennes. — La Nouvelle-Calédonie et les Néocalédoniens.

Gravures : Le paiement des cinq milliards : arrivée à la Banque de Strasbourg d'un convoi d'argent composant l'un des paiements de l'indemnité de guerre. — Les ruines de l'Hôtel-de-Ville : la salle de bal ; — La cour Louis XIV : vue prise du palier de l'escalier d'honneur. — Les

ruines d'Asnières : Sans-Souci ; — Le café La-roche ; — Un dîner champêtre ; — Les ponts d'Asnières. — La catastrophe de Vincennes. — La Nouvelle-Calédonie : tente d'un chef Cahoua ; — la belle Jarat. — Échecs. — Rébus.

CITRONADE ET ORANGEADE ALGÉRIENNE b. s. g. d. g. recommandée comme boisson hygién. dans l'événement médic. La CITRONADE s'emploie dans tous usages domestiques, au lieu de citrons mêlés aux aliments, elle les rend plus flatteurs pour le palais, et elle en facilite la digestion.



1/2 cuillerée à café dans un verre d'eau sucrée.

Pour la limonade au citron ou à l'orange, 1/2 cuillerée à café dans un verre d'eau sucrée ; elle rafraîchit l'eau et en fait une boisson digestive et des plus agréables pour bals, soirées, concerts. Flacon équivalent à 50 citrons : 1 fr. 50.

Dépôt chez Eug. BESNARD, négociant à SAUMUR.

AU PONT-AU-CHANGE

45, Rue de Rivoli, Paris
Ancienne Maison connue sous le nom de
REDINGOTE GRISE

HABILLEMENTS POUR HOMMES ET ENFANTS

Seule Maison dans Paris qui donne un Habillage de Cérémonie complet pour 49 francs :
Une Redingote drap noir, Un Gilet satin noir,
ou une Jaquette, Un Chapeau soie,
Un Pantalon satin noir ; Une p^{re} de Souliers vernis

Le tout pour 49 francs !
Grand choix de Draperies et Nouveautés pour Vêtements sur mesure livrés en 12 heures.

3 récompenses pour le bon marché extraordinaire de ses Vêtements :
Classe 38, Mention honorable. — Classe 35, Médaille.
— Classe 91, Médaille.

Jaquette pointillée, f. 17 | Pantalon nouveau, f. 17
Redingote doublée soie 26 | — satin.
Pardessus haute nouv. 23 | Vêtement complet pointillé

MAISON DU PONT-AU-CHANGE, 45, RUE DE RIVOLI, PARIS.
P. GODET, propriétaire-gérant.

JOURNAL DES DEMOISELLES

1, BOULEVARD DES ITALIENS, 1.

L'administration du *Journal des Demoiselles* informe ses abonnées que, vu l'interruption des communications pendant les premiers mois de l'année 1871, les abonnements pour cette année, au lieu de partir de janvier pour finir en décembre, ne commenceront que d'avril, et qu'exceptionnellement ces abonnements ne seraient que de neuf mois.

Le prix des abonnements est naturellement réduit dans la proportion d'un quart, et les abonnements pour cette année exceptionnelle de neuf mois seront de :

Edition mensuelle.	Départ 9 »
Edition bi-mensuelle (bleue) avec gravures.	— 13 50
Edition bi-mensuelle (verte) avec gravures et patrons.	— 18 »
Edition hebdomadaire la plus complète, chaque trimestre.	— 8 50

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

PURGE LÉGALE.

Notifications ont été faites, à la requête de M. François Beaumont, propriétaire, demeurant aux Ulmes, élisant domicile en l'étude de M^e Beaurepaire, avoué à Saumur, constitué pour lui :

1^o A M^{me} Emilie Rabouin, épouse de M. Henri Millon de Villeroy, propriétaire, demeurant à Ust, commune de St-André-des-Eaux ; et à M. Millon de Villeroy, ci-dessus qualifié et domicilié, pour la validité ;

2^o A M^{me} Emilie Cosnard, épouse de M. Florent-Auguste Rabouin, maître d'hôtel, demeurant à Guérandes, et à M. Rabouin, ci-dessus qualifié et domicilié, pour la validité ;

Suivant exploit de Privat, huissier à Guérandes, en date du 21 juillet 1871, enregistré ;

3^o A M. le Procureur de la République, près le Tribunal civil de Saumur ;

Suivant exploit de Dofour, huissier à Saumur, en date du 22 juillet 1871, enregistré ;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le 4 juillet 1871, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe de la copie dûment collationnée, signée et enregistrée, de l'extract d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M^e Taureau, notaire à Doué, le 12 juin 1870, en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le 28 avril précédent, contradictoirement entre M. et M^{me} Millon de Villeroy, d'une part, et M. Florent-Auguste Rabouin, ci-dessus nommé, au nom et comme administrateur légal des biens de ses deux enfants mineurs, Marie et Iphigénie Rabouin ; M^{me} Millon de Villeroy et les mineurs Marie et Iphigénie Rabouin, agissant en leurs qualités de légataires universelles, chacune pour un cinquième, de M. Louis-Victor Houdoyer, leur grand-oncle, décédé aux Ulmes ; et M. Millon de Villeroy agissant au nom et comme cessionnaire, suivant acte passé devant M. Blanchard, notaire à St-Nazaire, le 28 mars 1870, et M^e Taureau, notaire à Doué, le 6 avril 1870, des droits de : 1^o M. Rabouin, ci-dessus nommé ; 2^o M^{me} Rose Vigros, épouse de M. Joseph Ragueneau, marinier, demeurant à Villebernier ; ces deux derniers légataires universels chacun pour un cinquième dudit sieur Houdoyer ; duquel procès-verbal d'adjudication il résulte que M. Beaumont, requérant, s'est

rendu adjudicataire d'un morceau de terre, situé au canton appelé l'Onche, commune des Ulmes, joignant au levant et au midi Beaumont, au nord M. Treton, d'une contenance de vingt-six ares quarante centiares, moyennant le prix principal de deux mille cinquante francs, en sus des charges ;

Avec déclaration aux dames Millon de Villeroy et Rabouin, et à M. le Procureur de la République, que ces notifications leur étaient faites pour que, dans le délai de deux mois à partir de ce jour, ils aient à prendre sur ledit immeuble toutes inscriptions d'hypothèque légale qu'ils jugeraient convenables ; et que faute par eux de ce faire dans ledit délai, et icelui passé, ces immeubles demeureront affranchis de toutes charges de cette nature ;

Avec déclaration en outre à M. le Procureur de la République que les anciens propriétaires de cet immeuble sont, indépendamment des co-litigants ci-dessus indiqués, de M. Rabouin et de M^{me} Ragueneau, dénommés plus haut : 1^o M. Louis-Victor Houdoyer, en son vivant propriétaire aux Ulmes ; 2^o M^{me} François Baranger, épouse dudit sieur Houdoyer ; 3^o M. Henri Merceron, propriétaire, demeurant à Doué ; 4^o M. Henri-Auguste Merceron et dame Julie Robert, père et mère du précédent ; 5^o M. Louis Merceron, décédé aux Verchers ;

Et que tous ceux du chef desquels ils pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant, il ferait publier la présente notification dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Pour extrait dressé à Saumur, le 24 juillet 1871.

BEAUREPAIRE, avoué-licencié.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. FORGE. (98)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

BEL APPARTEMENT AU PREMIER, Rue Royale, maison Raguideau. S'adresser à M. BARBIN.

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON, située à Saumur, rue Royale n° 1 (ancienne maison Duvau-Girard), composée de deux chambres au rez-de-chaussée, quatre chambres au 1^{er} étage, mansarde au-dessus ; cour, remise, écurie, deux grandes caves pouvant contenir environ 300 pièces de vin. L'une d'elles pourrait servir d'atelier. S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

UNE PERSONNE RECOMMANDABLE demande une place dans une maison, pour s'occuper du ménage, du linge et de tous les détails d'intérieur. Elle prendrait soin des enfants, s'il y en avait. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire ; GRASSET, libraire ; JAVAUD, libraire.

LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

1, BOULEVARD DES ITALIENS, 1.

L'administration du *Journal la Poupée modèle, Journal des Petites Filles*, informe ses abonnées que, vu l'interruption des communications pendant les premiers mois de l'année 1871, les abonnements pour cette année, au lieu de partir du 15 novembre 1870 pour finir le 15 octobre 1871, ne commenceront que du 15 mars pour finir le 15 novembre, et qu'ainsi cette année exceptionnelle ne serait que de neuf mois. Le prix des abonnements pour cette année est réduit dans la proportion d'un quart, c'est-à-dire est fixé à 5 fr. 75 pour les départements.

DIX FRANCS

PAR AN

LISEZ LE CRÉDIT

UN FRANC

PAR MOIS

Journal financier hebdomadaire

22, RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN, PARIS

Guide obligé pour tous les porteurs de titres français et étrangers. — Publications de tous les tirages. — Indications spéciales sur le Suez. — Renseignements gratuits aux Abonnés sur toutes valeurs.

VENDEZ VOS VALBURS ITALIENNES. ET

Lisez LE CRÉDIT

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles ; — L'ancien Théâtre et la Promenade ; — Le Puits-Cambon, à la Breille ; — Les deux Notre-Dame ; — Notre-Dame-des-Ardilliers ; — Notre-Dame-de-Nantilly ; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France ; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay ; de Henri IV à Napoléon 1^{er} ; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 1 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

DU MÊME AUTEUR :

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR

L'HOTEL-DIEU ET LES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES

DE LA VILLE DE SAUMUR.

Se vend au profit des vieillards et infirmes de l'Hospice général.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

Saumur. P. GODET, imprimeur.